



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 28 mai 2025 Délibération n° 2025-13

Objet de la délibération : Compte Financier Unique (CFU) 2024

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 45 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 24 (dont 23 votants, le président sortant de la salle et ne prenant pas part au vote)

Date de convocation : 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, (Montbardois) ;
Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ;
Patrick MOLINOZ, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Denis NEAULT, (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Didier PASQUET, Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ (Saulieu) ;
Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Philippe LUCOTTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT, (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Le compte financier unique du Budget principal de l'exercice 2024, vous a été remis. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Ce CFU illustre les investissements réalisés ou engagés et les actions menées. En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte financier unique.

Mme Laurence PORTE, élue présidente de séance rapporte le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Monsieur MOLINOZ, Président.

Donne acte de la présentation faite du compte financier unique de l'exercice 2024, qui est résumé par les tableaux ci-joints. Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	616 461,28 €	587 001,53 €	+ 29 459,75 €	50 259,65 €	+ 79 719,40 €
	Section d'investissement	16 992,81 €	21 225,47 €	- 4 232,66 €	64 767,01 €	+ 60 534,35 €
	Budget total	633 454,09 €	608 227,00 €	+ 25 227,09 €	115 026,66 €	140 253,75 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le résultat brut global de clôture 2024 du budget principal est donc de 140 253,75 €.

Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser et le cumulé) est de 140 253,75 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 du PETR du Pays de l'Auxois Morvan présenté par Mme Laurence PORTE,

Monsieur le président ayant quitté la séance, en vertu des dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par :

Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

1) Approuve le compte financier unique de l'exercice 2024 pour le Budget principal

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 021-200048544-20250528-2025_13_CFU-DE



Pour extrait certifié conforme,

Laurence PORTE



Vice-Présidente du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Le responsable du service de gestion comptable de Venarey les Laumes.*